

Image not found or type unknown



Etat des lieux et restitution depot de garantie

Par **benosteo**, le **20/10/2012** à **12:32**

Bonjour,rrnrje viens demander quelques conseils concernant un bail professionnelrrnrJ'ai signé un bail professionnel pour un local pro en octobre 2010. Lors de cette signature, aucun état des lieux n'a eu lieu. Le local était dans un état déplorable et nous nous sommes mis d'accord avec le propriétaire pour réaliser les travaux.rrnrNous avons résilié ce bail en août 2012 et à la restitution des clés, aucun état des lieux n'a eu lieu non plus.rrnrPlus de 2 mois après, nous avons reçu le remboursement de notre dépôt de garantie: sur les 1200€ dus, il nous a été retenu 954,33€ pour faire déboucher une douche qui lors de notre départ s'écoulait (écoulement faible mais elle s'écoulait).rrnrNous voudrions savoir s'il était possible de contester cette retenue sachant qu'il n'y a pas eu d'état des lieux et que les photos montrant l'état de l'appartement entre notre arrivée et notre départ sont flagrantes!!rrnrmerci d'avance pour votre aide